

MAIRIE DE COURSEULLES-MER	
COURRIER ARRIVE	
03 FEV. 2018	
ATTRIB	COPIE
URBA	

N/Réf. :  
BC/CC 2018  
Objet :

Avis projet révision du PLU

**DATP**

Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

**MAIRIE DE COURSEULLES-SUR-MER**

**Monsieur Frédéric POUILLE**

**Maire**

**48 rue de la Mer**

**BP 107**

**14470 COURSEULLES-SUR-MER**

Caen,

Le 19 janvier 2018

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Courseulles-sur-Mer.

La commune qui appartient au canton de Courseulles-sur-Mer comptait 4 118 habitants au 1er janvier 2015.

La CCI Caen Normandie partage les grandes orientations du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, à savoir :

- Une attractivité résidentielle du pôle principal de la commune par le maintien des habitants et un développement mesuré
- Conforter l'activité économique porteuse d'une identité forte du territoire dans une démarche communautaire et complémentaire

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif (en version numérique de préférence) après approbation par le conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
Michel COLLIN

